

## COMMUNE D'ATHIES

DEPARTEMENT Le Maire de la Commune d'ATHIES,  
PAS DE CALAIS VU la demande de la Société SADE CGTH représentée par M. LOUIS BOILLY- Rue du 1<sup>er</sup> mai prolongée Parc de la Galence – 62430 SALLAUMINES,  
ARRONDISSEMENT  
ARRAS VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1 relatif à la police de circulation et du stationnement,  
CANTON  
ARRAS 2 VU le Code de la Route,  
COMMUNE VU le Code de la Voirie Routière,  
ATHIES VU l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté du 6 Novembre 1992,  
N° 2023/009 VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes,  
OBJET :  
RESTRICTION **Considérant** les travaux de renouvellement de branchement plomb sur la départementale 42 au 1 rue de Fampoux à ATHIES et qu'il est nécessaire de prendre des mesures de restriction de circulation afin de garantir la sécurité des usagers de la route,  
CIRCULATION  
Commune d'Athies

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Des mesures de restriction de circulation seront appliquées du 6 février au 8 mars 2023 sur la départementale 42 au 1 rue de Fampoux à ATHIES.

Article 2 : Les restrictions consistent en :

- Restriction sur le sens des points de repères croissants de circulation
- Empiètement sur chaussée avec largeur de voie maintenue de trois mètres
- Interdiction de stationnement véhicules légers et poids lourds
- Interdiction de dépasser véhicules légers et poids lourds
- Vitesse limitée à 30 km/h

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires et éclairés la nuit, seront posés et entretenus par les soins et aux frais de la société chargée d'effectuer les travaux, conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 15 juillet 1974, modifiée le 6 novembre 1992.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : - Madame le Maire d'ATHIES  
- Monsieur le Président du Département  
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de VIS-EN-ARTOIS  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ATHIES, le 20 janvier 2023

Le Maire,  
Mélanie PAWLAK





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

## Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **BOILLY** Prénom : **Louis**  
Dénomination : **SADE CGTH centre de travaux de s&e** Représenté par :  
Adresse Numéro : **300** Extension : Nom de la voie : **rue du 1er mai prolongée Parc de la galacennull**  
Code postal **6 2 4 3 0** Localité : **SALLAUMINES** Pays : **France**  
Téléphone **0 3 2 1 6 7 1 2 0 5** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : **celine.bodescot@veolia.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D42 - 1 R DE FAMPOUX**  
Code postal **6 2 2 2 3** Localité : **ATHIES**

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : **1 BRANCHEMENT PLOMB A RENOUELER**  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> :  
Date prévue de début des travaux : **0 6 0 2 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **0 6 0 2 2 0 2 3**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue **03**  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

**Circuler**

Véhicules légers

poids lourds

**Stationner**

véhicules légers

poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal      Localité : ..... Pays : .....

Téléphone      Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :     

Courriel : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

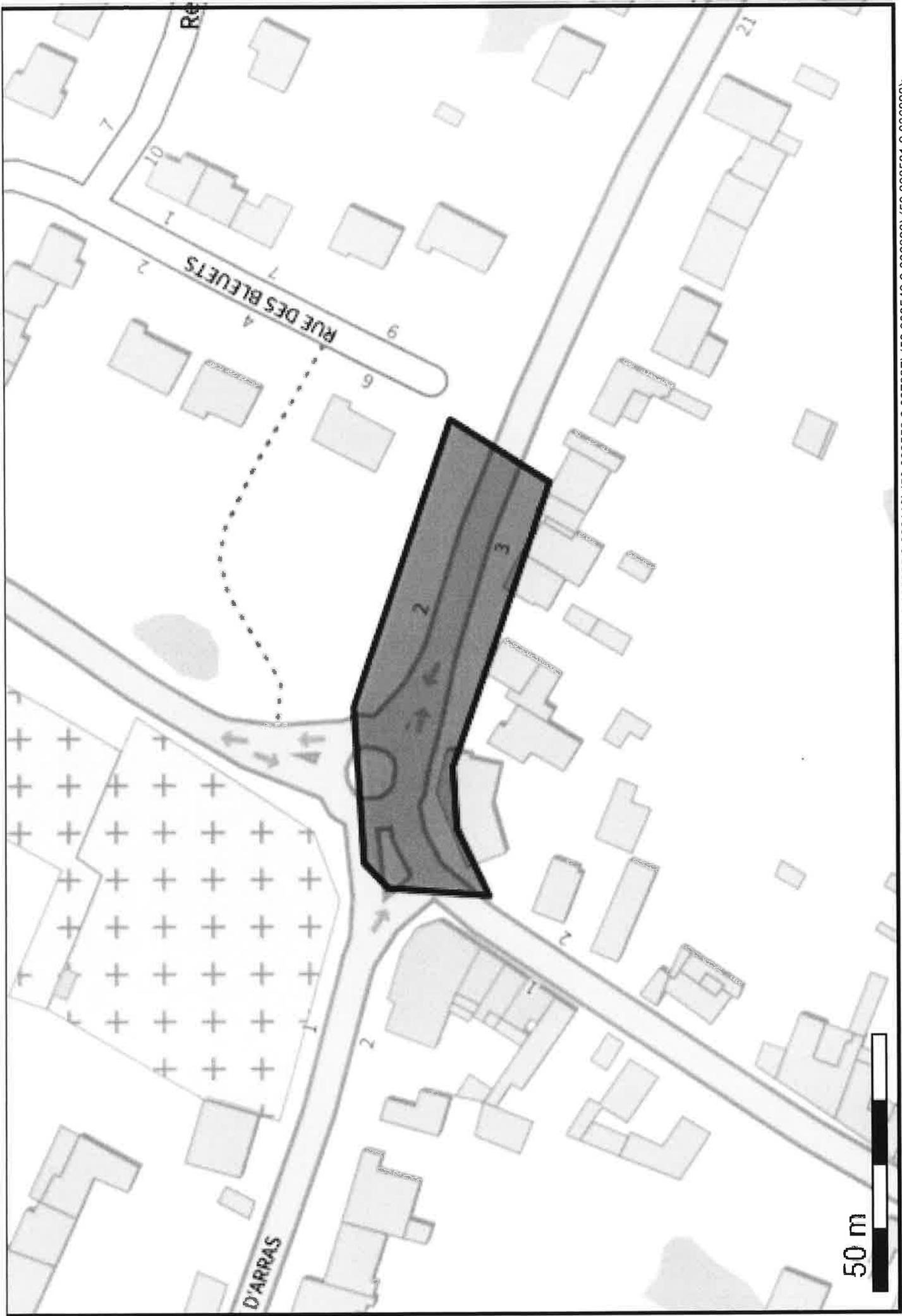
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **SALLAUMINES**

Le : **1 9 0 1 2 0 2 3**

Nom : **BODESCOT** Prénom : **Celine** Qualité : .....

 Signature certifiée Sogelink



(50.303501 2.836828);(50.303330 2.836807);(50.303385 2.836989);(50.303392 2.837161);(50.303224 2.837939);(50.303395 2.838110);(50.303559 2.837327);(50.303542 2.836898);(50.303501 2.836828);

